



Le broyage des branchages à domicile en pratique

accessible sur rendez-vous.

Jours et modalités d'intervention

- **Du mardi au samedi sauf les jours fériés**, en présence du demandeur ou d'un tiers pour permettre l'accès aux branchages et pour des questions de sécurité.
- **Durée d'intervention de 45 ' maximum**. Si le volume de déchets nécessite une opération plus longue, un autre rendez-vous sera proposé.
- **Le broyat laissé sur place**, pourra être utilisé en paillage ou composté. Il pourra aussi être collecté à domicile (10 €/voyage)

Déchets concernés :

- Les branchages avec ou sans feuilles résultant des tailles de haies et des élagages d'arbres (à l'exclusion des platanes) d'un diamètre 8 cm **max**.

Modalités d'accès :

- Les branchages devront être présentés dans un endroit accessible par le broyeur :
 - . largeur du chemin d'accès supérieure à 1m50
 - . hauteur minimale de 1m80
 - . pente inférieure à 15 %
 - . absence d'escalier

Modalités d'inscription :

- Prise de rendez-vous au **n°vert 0805 400 605**.

Règlement, téléchargeable sur www.sicoval.fr